

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES**

**DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 3 AVRIL 2024**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 ;
- Vu les articles L. 2124-3 et R.2124-3 du Code de la commande publique relatifs à la procédure avec négociation ;
- Vu l'avis d'appel public de candidatures lancé le 28/02/2024 relatif au Lot n° 16 - Réseau bus urbain Gap - Ligne 2 - Transports publics routiers des personnes qui fixait au 2 avril 2024 à 11h la date limite de réception des candidatures ;
- Vu le rapport d'analyse des candidatures du 3 avril 2024 ;
- Attendu qu'il appartient au Pouvoir Adjudicateur d'arrêter la liste des candidats admis à remettre une offre pour ce lot ;

**DÉCIDONS**

**Article 1 :**

La liste des candidats admis à remettre une offre pour le Lot n° 16 - Réseau bus urbain Gap - Ligne 2 - Transports publics routiers des personnes qui fixait au 2 avril 2024 à 11h la date limite de réception des candidatures est arrêtée comme suit :

Candidat n° 1 : SOCIETE DES CARS ALPES LITTORAL - 1 cours Ladoucette - 05004 GAP

Conformément à l'article 7.3 du règlement de la consultation, l'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises pour la phase des offres aura lieu en avril 2024.

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 3 avril 2024

Le Vice-président



Jérôme MAZET



Transmis en Préfecture le : 5.04.2024

Publié ou notifié le : 5.04.2024

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)  
Utilisateur : ACTES AGGLO

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024\_04\_34**  
Objet : **MAPA - Liste des candidats admis à remettre une offre pour le Lot n°16 - Réseau bus urbain Gap - Ligne 2 ? Transports publics routiers des personnes qui fixait au 2 avril 2024 à 11h la date limite de réception des candidatures est arrêtée comme suit : Candidat n°1 : SOCIETE DES CARS ALPES LITTORAL ? 1 cours Ladoucette ? 05004 GAP**

Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-04-03 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics  
Identifiant unique : 005-200067825-20240403-D2024\_04\_34-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-200067825-20240403-D2024_04_34-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_3649.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240403-D2024_04_34-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 avril 2024 à 10h31min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 avril 2024 à 10h31min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 avril 2024 à 10h31min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 avril 2024 à 10h36min40s	Reçu par le MI le 2024-04-05

